



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES

COMPTE RENDU

Réunion ordinaire
Conseil communautaire du 6 mars 2019
19 : 00 à 20 : 20

Le 6 mars 2018 à 19 h 00, les membres du Conseil de la Communauté de communes se sont réunis au siège de la CCEG à Grandchamp-des-Fontaines, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Président en date du 1^{er} mars 2018, sous la Présidence de Monsieur Yvon LERAT.

Présents :

EUZÉNAT Philippe, DÉFONTAINE Claudia, DOUSSET Arnaud, LABARRE Claude, GROUSSOLLE Françoise, CLAVAUD Jean-Pierre, OUVRARD François, THIBAUD Dominique, LERAY Patrice, CHAILLEUX Marie-Odile, JOUTARD Jean-Pierre, GIROT Monique, DAUVÉ Yves, PROVOST Françoise, NAUD Jean-Paul, SIEBENHUNER Bruno, BESNIER Jean-Luc, VIEL Jocelyne, MONDAIN Régine, NOURRY Barbara, MAINDRON Frédéric, ALEXANDRE Maryline, CHARRIER Jean-François, NIESCIEREWICZ Valérie, GUILLEMINE Laurence, BOMMÉ Stanislas, BORIE Daniel, ROYER Alain, CADOU Catherine, LERAT Yvon, BÉZIER Joseph, LAMIABLE Patrick, PLONÉIS-MÉNAGER Sandrine, PORTIER Joël.

Délégations de pouvoir :

KHALDI PROVOST Isabelle donne pouvoir à NAUD Jean-Paul.
BURCKEL Christine donne pouvoir à OUVRARD Jean-François.
LEFEUVRE Sylvain donne pouvoir à DAUVÉ Yves.
METLAINE Aïcha donne pouvoir à PROVOST Françoise.
ROGER Jean-Louis donne pouvoir à NIESCIEREWICZ Valérie.
HENRY Jean-Yves donne pouvoir à LERAT Yvon.
HENRY Catherine donne pouvoir à CADOU Catherine.
RENOUX Emmanuel donne pouvoir à PORTIER Joël.

Absents – Excusés :

SARLET Bruno, DENIS Laurent, KOGAN Jean-Jacques.

Assistants :

GARNIER Dominique, DGS – HOTTIN Françoise, DGA – DÉSORMEAU Édith, responsable des assemblées – DURASSIER Murielle, trésorière principale.

Secrétaire de séance : GROUSSOLLE Françoise.

Le Président ouvre la séance du Conseil communautaire, procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Françoise Groussolle est nommée secrétaire de séance.

1. Administration générale

Président Yvon LERAT

○ Compte rendu du Conseil communautaire du 6 février 2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, valide le compte rendu de la séance du Conseil du 6 février 2019 sans modification.

○ Décisions du Bureau et du Président dans le cadre des délégations

Le Conseil communautaire est informé des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations telles que présentées dans la note de synthèse, comme suit :

Décision du Président :

. Développement économique : cessions de terrains

. Parc d'activités La Pancarte III – Nort sur Erdre : cession à la SAS Fintano pour installation d'une entreprise de fabrication de mortiers spécifiques

Lots cédés : 13 – 14 et 16 Superficie : 6 331 m² Prix de vente : 25 € HT/m² Prix de vente total HT : 158 275 €

. Parc d'activités La Haute Noë – Saint Mars du Désert : cession à la SARL Cornilleau pour l'installation d'une entreprise de menuiserie

Lot cédé : 4 Superficie : 1 141 m² Prix de vente : 28 € HT/m² Prix de vente total HT : 31 948 m².

. Habitat : Aides financières aux propriétaires occupants – programme d'intérêt général

Aide pour travaux rénovation thermique : montant par dossier : 500 €

- 2 dossiers sur la commune de Nort sur Erdre

- 1 dossier sur la commune de Casson

- 1 dossier sur la commune de Sucé sur Erdre

Aide pour travaux de mise en accessibilité et d'adaptation à la perte de mobilité : montant par dossier : 1 000 €

- 1 dossier sur la commune de Héric

Réhabilitation logements très dégradés : 1 dossier sur la commune de Nort sur Erdre

Aide dispositif accession sociale à la propriété

- 1 dossier sur la commune de Treillières - montant de l'aide : 3 000 €

. SPANC :

Dans le cadre du programme de réhabilitation des assainissements individuels avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

la subvention suivante est accordée aux demandeurs localisés sur les communes suivantes :

- Pour chacun des dossiers, le calcul de la subvention se fait sur les modalités suivantes : Travaux et frais annexes subventionnables à hauteur de 60% sur un montant plafonné à 8 500 € TTC, soit 5 100 € maximum de travaux subventionnés (aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne).

Commune	Nbre de dossiers
Sucé sur Erdre	1
Treillières	1
TOTAL	2

Décision du Bureau communautaire :

. Demandes de subventions DETR et DSIL 2019 validées par le Bureau communautaire :

. **DETR 2019** pour la construction d'un bâtiment pour les Restaurants du Cœur à Nort sur Erdre

Plan de financement prévisionnel:

DEPENSES	RECETTES
----------	----------

Postes de dépense	Coût HT		Montant
Travaux (hors panneaux photovoltaïques)	358 000 €	DETR 2019	152 396 € (35%)
Frais annexes (branchements concessionnaires, révisions de prix...)	20 370 €	Contrat Territoires Région	150 000 € (35%)
Etudes préalables	4 450 €	Autofinancement	127 010,90 € (30%)
Ingénierie (contrôles, SPS...)	46 586,90 €		
TOTAL	429 406,90 €	TOTAL	429 406,90 €

. DSIL 2019, par ordre de priorité

1. Construction de deux résidences habitat jeune

Le Bureau a autorisé les bailleurs à déposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2019 ; la Nantaise d'Habitation (LNH) pour la résidence de Nort-sur-Erdre, et Habitat 44 pour la résidence de Treillières.

Plan de financement prévisionnel (pour la CCEG) :

DEPENSES pour les 2 résidences		RECETTES pour les 2 résidences	
Postes de dépense	Coût		Montant
Etudes et travaux	2 660 000 €	DSIL 2019	200 000 €
		Participation du bailleur (prêts Caisse des Dépôts, Action logement)	1 250 000 €
		Etat : subvention logement social PLA-I	236 000 €
		CAF	200 000 €
		SYDELA (sur énergies renouvelables)	48 000 €
		LEADER (sur énergies renouvelables)	80 000 €
		Région	0 €
		Autofinancement CCEG (sur 3 ans)	646 000 €
TOTAL	2 660 000 €	TOTAL	2 660 000 €

2. Mise en place de box individuels sécurisés pour le stationnement des vélos aux abords des arrêts de transport

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES pour les 2 résidences		RECETTES pour les 2 résidences	
Postes de dépense	Coût HT		Montant
Box de stationnement vélo (36 x 3750 €/unité)	135 000 €	DSIL 2019	74 000 € (40%)
Etudes et travaux d'implantation	50 000 €	Département de Loire-Atlantique (Soutien aux Territoires)	52 500 € (28%)
		Autofinancement CCEG	58 500 € (32%)
TOTAL	185 000 €	TOTAL	185 000 €

3. Étude-action pour la mise en œuvre d'outils qui facilitent ou récompensent le co-voiturage, l'auto-partage, l'utilisation de transports en communs et les mobilités actives.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Postes de dépense	Coût HT		Montant
Etude	45 000 €	DSIL 2019	31 500 € (70%)
		Autofinancement	13 500 € (30%)
TOTAL	45 000 €	TOTAL	45 000 €

. Demande de subventions dans le cadre du programme européen Leader : projets de valorisation des milieux aquatiques :

Chantier participatif restauration du ruisseau du Pont Guérin à Sucé sur Erdre

Le projet a pour objectif de mettre en place une dynamique locale en partenariat avec les acteurs impliqués sur le terrain pour rétablir le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Le site concerné est le ruisseau du Pont Guérin qui traverse le hameau de la Doussinière à Sucé-sur-Erdre avant de se jeter dans l'Erdre.

Plan de financement LEADER				
Dépenses €HT		Recettes		Répartition
- Animation et études	20 000 €	- LEADER	28 000 €	80 %
- Travaux (décaissement terrain et abattage d'arbres)	15 000 €	- Autofinancement	7 000 €	20 %
TOTAL	35 000 €	TOTAL	35 000€	100

Le projet a pour objectif d'améliorer les connaissances relatives au patrimoine biologique du marais de la Grande Bodinière situé sur le bassin versant du ruisseau de Mortève afin de mieux le préserver (170 ha de marais et parcelles agricoles). Il permettrait aussi de rendre, après défrichage, à l'agriculture d'élevage des parcelles abandonnées depuis près de 60 ans.

Plan de financement LEADER				
Dépenses €HT		Recettes		Répartition
- Animation et études	50 000 €	LEADER	40 000 €	80 %
		Autofinancement	10 000 €	20 %
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000€	100

2. Amélioration de l'action publique – Développement durable

Vice-président Patrick LAMIABLE

Patrick LAMIABLE, vice-président, rappelle que la présentation du rapport de développement durable est récurrente chaque année et propose de le synthétiser.

Depuis le début de la mandature, le développement durable fait l'objet d'un travail articulé autour de deux grands thèmes : l'Agenda 21 et le « plan climat – énergie territorial », ce dernier, pour l'instant, n'incluant pas la dimension relative à l'air. Au 1^{er} janvier 2019, 81 % des actions de l'Agenda 21 étaient engagées, contre 72 % fin 2017. 81 % des actions du « plan climat » étaient engagées contre 69 % fin 2017. L'année 2018 a donc vu une accélération sur ces deux grands sujets.

Quatre enjeux principaux ont guidé l'élaboration de l'Agenda 21 :

. Enjeu n°1 : « aménagement et cadre de vie » qui correspond à 37% des actions.

Ses actions engagées à ce titre, sont le programme de prévention des déchets, le « plan climat », le programme d'action foncière, la restauration des marais de l'Erdre, le PLUI, ainsi que ce qui a trait aux mobilités et qui est mis en œuvre dans le plan global de déplacements.

. Enjeu n°2 : « production et consommation responsables », recouvre les questions d'énergies renouvelables, le thème des bâtiments, avec le Conseil en énergie partagée et la plateforme Serenha, le thème de la commande publique responsable et enfin, celui de l'agriculture responsable, travail lancé depuis quelques mois dans le cadre du projet alimentaire territorial. Il y a eu une accélération de la démarche, en 2018, sur des thèmes qui correspondaient à l'Agenda 21 de départ.

. Enjeu n°3 : « bien vivre ensemble » particulièrement d'actualité, il a été décliné à travers le développement de l'offre culturelle, le programme d'intérêt général et le programme local de l'habitat, l'animation économique et les activités des Maisons de l'emploi et le contrat local de santé. Une action reste à engager : le développement de l'économie sociale et solidaire.

. Enjeu n°4 : celui de la citoyenneté.

Il recouvre notamment deux actions peu connues. Premièrement, les « bourses initiatives jeunesse », qui permettent à des jeunes de moins de 25 ans de réaliser un projet en dehors de stages d'études. Ils ont été assez nombreux à en bénéficier en 2018. Deuxièmement, la « coopérative jeunesse de services », qui, depuis trois ans, voit des jeunes de moins de 18 ans travailler en réel du 1^{er} juillet au 31 août.

La Charte nationale de la participation a également été utilisée dans le cadre de la stratégie de développement durable : c'est l'engagement à reconnaître la participation des habitants. En effet, en 2017, et encore plus en 2018, plusieurs projets de l'intercommunalité ont été menés en associant les acteurs de la vie civile pour la stratégie de développement durable, le contrat local de santé, le travail mené autour des emplois et des compétences. Des coopérations ont par ailleurs été mises en œuvre avec les intercommunalités voisines, pour l'office de tourisme ou le groupe d'action locale dans le cadre de Leader, par exemple. La CCEG devient donc un peu plus animatrice du territoire et petit à petit, la communauté de communes change sa posture en associant beaucoup plus les habitants dans toutes ses démarches.

Le « plan climat », quant à lui, s'articule également autour de quatre enjeux : l'aménagement du territoire, les déplacements, les bâtiments et les modes de production et de consommation.

Le « plan climat » est beaucoup plus strict et plus serré, puisqu'il recouvre des éléments d'énergie comme la diminution de l'énergie, l'augmentation de la production d'énergie renouvelable, la diminution des gaz à effet de serre. De nombreuses actions ont été engagées au titre des enjeux 1, 3 et 4. Pour tout ce qui est relatif au deuxième enjeu, celui des déplacements, il convient de se reporter au plan global de déplacements et aux actions qui sont sur le point d'être

engagées, telles que le « plan vélo » ou la plateforme de co-voiturage, par exemple. Les actions relevant de l'enjeu n° 1 et qui ont déjà été engagées ont trait à la restauration des marais de l'Erdre, au PLUI et au schéma directeur des eaux pluviales. Un autre élément apparaît en 2019 : le travail autour du bois et du bocage et de cette économie.

L'adaptation du territoire au changement climatique a par ailleurs été réinscrite dans la stratégie de développement durable.

L'enjeu n° 2, relatif aux déplacements, recouvre notamment la mise en œuvre des Pacma au niveau des communes. Grâce à l'arrivée d'un conseiller en mobilités, des changements de comportement vont sans doute apparaître en termes d'éco-mobilité et de déplacements. La nouvelle stratégie de développement durable inclut déjà des actions en faveur du changement de comportement.

Pour ce qui concerne l'enjeu n° 3, celui des bâtiments, le Conseiller en Energie Partagée recouvre de très nombreux projets, puisque les communes associent ce dernier dès le début de la réflexion sur leurs futurs projets de bâtiments communaux pour intégrer dès le départ la notion d'économie d'énergie. Cet enjeu passe aussi par la plateforme Serenha, par le PIG multi-thèmes et actuellement, par le défi « famille à énergie positive ».

L'enjeu n° 4, celui de la production et de la consommation responsables, se décline à travers la prévention des déchets, leur recyclage et leur réemploi, ainsi que le développement des énergies renouvelables dans toutes les directions : photovoltaïque, éolien et méthanisation. Ces thèmes sont également repris dans la nouvelle stratégie de développement durable.

Patrick LAMIABLE indique que l'ensemble des actions menées répertoriées dans le rapport touchent tous les domaines et tous les services, puisque le développement durable regarde tous les aspects du territoire et est très transversal. Cet élément est assez significatif dans la démarche collective de la communauté de communes.

Le Président remercie les acteurs de ce travail présenté et invite le Conseil à prendre acte de la présentation du rapport.

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport de développement durable de la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres pour l'année 2018, conformément à l'article L. 2311-1-1 du CGCT.

3. Finances – Politiques contractuelles

Vice-président Frédéric MAINDRON

○ Débat d'orientations budgétaires

Frédéric MAINDRON, vice-président, rappelle le contexte général sur le plan économique : une dynamique économique qui ralentit, des prévisions de croissance mondiale revues à la baisse. Pour la France, une prévision de croissance également revue à la baisse par le FMI de 1,6 % en 2018 et en 2019, soit un recul de 0,2 % et de 0,1 % par rapport aux prévisions du gouvernement.

Sur le plan financier, le contexte général n'a pas changé : l'Euribor 3 mois est historiquement bas, alors que l'on envisageait une remontée. Il est néanmoins prévu que dans les années à venir, les taux courts et longs pourraient être assez considérablement supérieurs. Cet élément pourrait amener la CCEG à mener une réflexion sur ses emprunts.

Sur le plan macro-économique national, le contexte général est celui d'un ralentissement de la croissance en 2018, d'un recul de 0,3 % du taux de chômage, qui s'établit autour de 8 % au 4^e trimestre 2018 et d'une sortie temporaire des 3 %. La loi de finances pour 2019 fixe trois objectifs d'assainissement des finances publiques pour 2022 : réduire de 2 points de PIB le déficit public, réduire de 3 points les dépenses publiques et réduire la dette de 5 points de PIB.

La loi de finances pour 2019 comporte deux éléments marquants : la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation, de 35 %, après les 30 % en 2018, soit 65 % en 2019, pour atteindre 100 % en 2020, mais également la réforme de la dotation globale de fonctionnement pour les intercommunalités.

Le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale au 1^{er} semestre 2019 doit permettre aux candidats aux élections municipales et intercommunales en 2020 d'établir leur programme en connaissant le cadre financier prévisionnel des prochaines années. Le principal élément de cadrage économique à retenir est une revalorisation forfaitaire de 2,2 % des valeurs locatives cadastrales, ce qui est bien supérieur à 2018. Depuis 2018, c'est l'indice des prix à la consommation qui est calculé chaque année de novembre à novembre. De novembre 2017 à novembre 2018, c'est donc une augmentation de 2,2 %, qui va amener une augmentation des valeurs locatives de cet ordre.

Concernant les dotations de l'État, la loi de finances prévoit une diminution de l'enveloppe globale de 7,3 M€ suite à la non-reconduction de l'enveloppe spécifique ou à la recentralisation de certaines compétences. Pour autant, après retraitement de ces données, l'enveloppe globale est stable par rapport à 2018, à hauteur de près de 27 Md€. Compte tenu de l'évolution des prix hors tabac, l'augmentation est de 1,3 %, ce qui amène une baisse du pouvoir d'achat de la DGF.

Pour les communes, les enveloppes de DSU (dotation de solidarité urbaine) et de DSR (dotation de solidarité rurale) augmentent moins qu'en 2018, puisque l'augmentation avait été de 200 M€ en 2018 et qu'elle est inférieure de 20 M€ et ne sera donc que de 180 M€ 2019.

La réforme de la DGF pour les EPCI est marquée par trois orientations fortes : la disparition des enveloppes par catégorie au profit d'une enveloppe unique, afin d'éviter les variations brutales lors des changements de catégories – il n'y a donc plus qu'une catégorie d'EPCI –, la détermination d'un tunnel d'évolution de la dotation d'intercommunalité d'un an par rapport à la DI précédente, pour éviter les variations trop fortes liées à la réforme, et pour la première fois, l'introduction du critère du revenu par habitant dans le calcul de la part péréquation de la dotation d'intercommunalité. Le calcul du coefficient d'intégration fiscale est modifié pour une relative harmonisation entre les catégories : plus l'on transfère de compétences, meilleur est le CIF et meilleures sont les dotations. Ceci ne concerne pas la redevance d'assainissement, qui n'est pas prise en compte pour le calcul des CIF des communautés de communes.

L'ensemble de ces éléments a un impact positif de +82 000 € pour la CCEG en 2019. Elle baisserait un peu ensuite tout en restant à un niveau supérieur à 2018. Il s'agit là d'une simulation qui est opérée sans tenir compte des transferts de charges en cours, qui pourraient avoir une importance significative sur un meilleur CIF et pourraient donc faire progresser cette dotation.

S'agissant des dotations de l'État, le taux de FCTVA reste inchangé. La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est en légère baisse, notamment pour ce qui concerne les autorisations d'engagement. Elle passe de 615 M€ à 570 M€. Les CP sont des crédits de paiement en fonction des travaux et des demandes qui sont faites par les communes et n'ont donc rien à voir. Le reste est constant. La péréquation du bloc communal augmente grâce à la DSU et à la DSR. La DNP (dotation nationale de péréquation) et le FDPTP (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) restent quasiment constants, avec une légère baisse pour ce dernier. La péréquation horizontale n'évolue pas : le FPIC et le FSRIF, qui est le fonds de soutien à l'Île-de-France, ne bougent pas. En matière de fiscalité, la loi de finances envisage la réduction du taux de TVA à compter du 01/01/21 (5,5 % contre 10 % en 2019) pour les prestations de collecte séparée, de collecte en déchetterie, de tri et de valorisation « matière » des déchets ménagers et autres déchets assimilés.

La taxe générale sur les activités polluantes relatives aux déchets (TGAP) verrait un renforcement de la composante « déchets » de la taxe générale sur les activités polluantes pour inciter les fournisseurs de déchets à privilégier des solutions de recyclage. Ces deux évolutions seront à prendre en considération pour l'élaboration du budget de la redevance incitative pour 2021 et donc, de la grille tarifaire. La loi de finances introduit par ailleurs une nouveauté concernant la valeur locative des locaux industriels : pour assurer une meilleure stabilité dans le mode de calcul, un seuil minimum de 300 000 € de matériels et outillages présents dans le local est nécessaire sur une période de trois années pour que puisse être retenue la qualification de locaux industriels. La CCEG devra mener une analyse de cette évolution au cours de l'année.

Frédéric MAINDRON présente ensuite le contexte de la CCEG. En 2018, la situation financière était très bonne, et ce sera également le cas en 2019. L'épargne nette a néanmoins diminué, mais de façon moins importante que ce qui avait été prévu au DOB 2018, preuve d'une bonne maîtrise des budgets. L'épargne nette retraitée était à 2,627 M€, contre une prévision de 2,467 €, soit environ 167 000 € de plus. Le chiffre sera plus affiné lors du vote du compte administratif 2018 et s'établira à près de 150 000 €.

Concernant les faits marquants de 2018, les charges à caractère général ont connu une évolution importante de 346 000 €, soit +17 %, liée à des actions récurrentes et à des actions ponctuelles. Parmi les actions récurrentes, on peut citer le PIG multi-thèmes, pour 90 000 €, la mutualisation de l'informatique, pour 88 000 €, et la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants, pour 44 000 €. Les actions ponctuelles sont les études financières, pour 79 000 €, les enquêtes auprès des entreprises et des citoyens, pour 37 000 €, et l'inventaire des zones humides pour le PLUI, pour 32 000 €. Ces décisions ont été prises en connaissance de cause, mais font augmenter les charges à caractère général.

S'agissant des chapitres en lien avec la gestion du personnel, une forte hausse entre le CA de 2017 et le CA provisoire de 2018 est enregistrée pour les charges et les recettes liées aux versements vers les budgets annexes. Elle est liée à la décision prise en 2018 d'optimiser la paie sur le budget principal, ce qui augmente fortement le chapitre 12. Mais cette variation est neutralisée par un transfert aux budgets annexes (chapitre 70) en fin d'année, lors des régularisations. Parmi les principales raisons de cette évolution de 809 000 €, soit 23 %, sur les chapitres en lien avec la gestion du personnel, 677 000 € sont complètement neutralisés, puisqu'il s'agit de la gestion comptable centralisée des budgets annexes. Il y a également le recrutement d'un chargé de mission « mobilités », pour 30 000 €, mais grâce aux efforts de recherche de financement des services, avec 14 000 € de recettes de l'Ademe. Le prolongement de l'emploi d'un agent du SIG pour le service commun s'équilibre à 26 000 € de dépenses et de recettes : le renfort a été pris en charge par les communes de Nozay et de Blain. Le recrutement d'un agent pour le service commun informatique s'équilibre également à 22 000 € de dépenses et de recettes. C'est la part des communes qui ont intégré ce service commun. Deux postes sont sans recettes : le renfort temporaire du service des ressources Humaines, pour 24 000 €, et le recrutement de techniciens pour le Tout Petit Festival, pour 15 000 €, que l'on ne retrouvera pas en 2019. Après neutralisation des incidences de la gestion comptable de la paie, il y a une augmentation réelle du chapitre 012 de 132 000 €, soit 3,8 %, qui sont financés à 47 % par des partenaires, ce qui n'est pas négligeable.

Un autre fait marquant pour 2018 est l'atténuation des produits, au regard des subventions aux associations, aux syndicats et surtout, aux budgets annexes, en particulier ceux des équipements aquatiques et du transport scolaire. Les deux raisons de la variation, en 2018, sont le reversement de la taxe de séjour à l'Épic Erdre canal et forêt, pour 115 000 €, et l'arrêt du financement du projet culturel de territoire par les communes, désormais directement pris en charge par l'intercommunalité, à hauteur de 71 000 €. Concernant le chapitre 65, les atténuations de charges, il faut relever une évolution marquante, sur la période 2015-2018, liée à l'ouverture des équipements aquatiques, avec un accroissement maîtrisé des charges de 779 000 €, mais qui est parfaitement conforme aux projections antérieures. Les principales raisons de l'augmentation 2018 sont la subvention « tourisme », pour la création de l'Épic, à hauteur de 150 000 €, la subvention d'équilibre pour les équipements aquatiques (+86 000 €), conformément aux prévisions du contrat, la subvention d'équilibre du budget du transport scolaire (+33 000 €) et la modification de la gestion comptable des droits d'auteurs, qui concerne la culture, pour 18 000 €. Sur le plan de la fiscalité, la proportion des impôts sur les ménages est exactement la même entre 2015 et 2018 : 49 %. On relève néanmoins une forte augmentation des différents produits, qui n'est pas due à une augmentation des taux, qui ont été bloqués, mais au dynamisme démographique, qui est identique à celui de l'économie et donc, à une véritable attractivité du territoire. Le développement économique, axe majeur du projet de mandat, devrait générer des recettes fiscales complémentaires de 4,1 M€, dans les années à venir, suite aux cessions de terrains réalisées en 2017, et pour celles envisagées en 2019 et 2020, respectivement de 5,1 M€ et 4,7 M€, soit près de 15 M€ en trois ans. Il convient de saluer ceux qui s'en occupent.

Toujours parmi les faits marquants, s'agissant des dotations, subventions et participations, la diminution de la DGF est la cause principale de la baisse des subventions de fonctionnement : -508 000 € entre 2015 et 2018. Elle est très légèrement compensée par l'augmentation des compensations fiscales de l'État, à hauteur de 24 000 €, mais surtout, par la recherche permanente de financements externes sur le fonctionnement, à hauteur de 137 000 €. Concernant le chapitre 75, « autres produits de gestion courante », après neutralisation des reversements d'excédents de fonctionnement du budget annexe des parcs d'activités au budget principal, les produits sont quasiment identiques : 112 000 € en 2015 et 119 000 € en 2018.

Sur le plan des marges de manœuvre en matière de gestion de la dette au 31/12/2018, l'encours de la dette est de 3,1 années, en légère augmentation par rapport à 2017 (2,9 années) et bien en dessous du maximum de 13 années à partir duquel la situation est réputée délicate. À titre de comparaison, sur 17 intercommunalités dans le département, la CCEG a le 3^e ratio le plus faible de capacité de désendettement pour le budget principal. Le Pays d'Ancenis est à 0 année, la CCEG est à 0,81 année sans les budgets annexes et sans l'encours de l'emprunt des équipements aquatiques, qui ne sont pas pris en compte par l'État quand il compare les désendettements. La répartition de l'encours de la dette est un quasi copié-collé de celle de l'année précédente, puisque la CCEG n'a pas fait d'emprunt en 2018. C'est le Crédit agricole qui se taille la part du lion, devant la Caisse française de financement. En termes de marges de manœuvre liées à la gestion de la dette, trois paliers sont à relever : une légère baisse en 2020, puis en 2026 et ensuite, principalement, en 2029, pour une quasi-extinction au début des années 2030. Au regard de ces perspectives, il conviendra d'être vigilant sur les augmentations probables des taux dans les années à venir, mais la capacité de désendettement est assez faible.

Le premier des enjeux de la CCEG pour 2019 est d'être un acteur du développement du territoire grâce au pacte territorial et à une collaboration étroite avec les communes grâce à la création accrue de services mutualisés, avec, en 2019, l'extension du service commun informatique et la mise en place de nouveaux services communs au 1^{er} janvier 2020 pour la commande publique et la paie – RH. Le deuxième enjeu est de poursuivre la maîtrise globale des budgets en fonction entre autres des objectifs prioritaires du projet de mandat, du caractère obligatoire ou facultatif des actions, des engagements pris et de l'ajustement des dépenses aux recettes réelles, ce qui est la base. Le troisième enjeu consiste à développer la démarche prospective afin d'évaluer les marges de manœuvre.

La solidarité communautaire sera renforcée, avec quatre engagements politiques forts. Le premier est la mise en œuvre d'un 4^e plan triennal de fonds de concours, à un niveau jamais atteint à ce jour (3 M€), sachant que 1,3 M€ ont été distribués entre 2017 et 2018 et que 1,5 M€ de crédits de paiement seront budgétés au budget primitif de 2019. La solidarité communautaire se traduit également par la mise en œuvre d'une enveloppe supplémentaire de dotations de solidarité communautaire « C2 » de 500 000 € par an pour inciter les communes à adhérer au schéma de mutualisations. Cela concrétise la volonté ambitieuse de l'EPCI de mettre en place d'aides financières comprises entre 20 et 80 % du coût des services ou des actions. Un autre engagement politique fort du pacte territorial est la mise en œuvre de la convention de reversement par les communes du produit de la croissance de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les parcs d'activités. Cela représente 110 000 € qui seront en recettes en 2019, mais cela concerne les années 2017 et 2018, soit 50 000 à 55 000 € par an, pour l'instant. Le renforcement de la solidarité communautaire se traduira également par la mise en œuvre de la convention de reversement par les communes de la taxe d'aménagement perçue sur les parcs d'activités économiques. Pour l'instant, cela ne concernerait pratiquement que Décathlon, avec une estimation de 210 000 € en 2019.

En termes de budget, il est prévu le maintien des marges de manœuvre à travers la rationalisation des moyens, le renforcement de la mutualisation et la recherche d'optimisation des financements, notamment en matière d'investissement. Comme indiqué déjà en 2018, la CCEG devra disposer d'un véritable contrôle de gestion, sujet à traiter dans un avenir proche. La volonté de maîtrise de la masse salariale est également confirmée, tout en tenant compte des hausses exogènes imposées. Enfin, la mutualisation des services fonctionnels sera accentuée à l'issue du tour de table avec les communes réalisé par le Président et le vice-président délégué aux mutualisations en 2018. Le schéma de mutualisation qui avait été adopté fin 2015 sera révisé en 2019.

En matière de ressources humaines, parmi les faits marquants de 2019, il est envisagé le recrutement d'un chargé de mission « action foncière » et d'un chargé de mission « éco-construction » financé par le Fonds de solidarité européen. Il est par ailleurs inscrit au DOB le recrutement d'un agent au service commun « informatique » financé par les communes, mais il y en aura sûrement deux, parce que Treillières, Vigneux-de-Bretagne et Sucé-sur-Erdre rejoindront le service. Ce sera neutre sur le plan comptable, puisque le service sera refacturé à ces communes. En équivalents temps plein, l'augmentation sur 2019 reste contenue à l'objectif d'un recrutement par an, à raison de 1,39 ETP. Le recours à des chargés de mission à durée déterminée pourrait être acté en cours d'année si les financements externes sont obtenus. Enfin, des renforts temporaires non recensés d'ici le vote du budget primitif pourront être intégrés par modification modificative s'ils sont reconnus indispensables. Toujours dans le domaine des ressources humaines, les facteurs externes pris en compte pour 2019 ont une incidence peu significative, puisque la variation des taux de cotisations patronales est faible. La provision pour indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat s'établit à plus de 5 000 €. S'agissant des facteurs propres, le GVT représentera 18 000 € en 2019, contre 28 000 € en 2018. Une augmentation du régime indemnitaire en fonction de l'indexation sur la base de l'indice IPC hors tabac est prévue à hauteur d'environ 8 000 €. En 2018, le coût net de la masse salariale était de 2 939 342 €, qui correspondent au coût réel, dépenses moins recettes. Il passera à 2 993 418 € en 2019, soit une hausse très modérée. Les recettes pour 2019 sont prévues à hauteur de 1,728 M€, contre 1,714 M€ en 2018. Elles sont constituées de remboursements et de subventions des budgets annexes pour 645 000 €, de l'ADS, pour 318 000 €, de la redevance du Sped pour 469 000 €, de la redevance du Spanc pour 169 000 € et de la contribution des communes pour les services communs à hauteur de 127 000 €.

Concernant la mutualisation, suite au tour de table avec les communes, il a été décidé d'engager une démarche « projet » vers la création, au 1^{er} janvier 2020, d'un service commun « achats publics » avec la création d'un poste d'acheteur public et d'un service commun « paie – gestion des carrières ». Il a été également décidé d'engager une étude pour affiner le besoin d'un service commun « stratégie et expertise financière » et d'un outil commun ainsi qu'une réflexion dans le champ de l'ingénierie et des études des projets urbains à l'échéance de la fin du PLUI. Pour accompagner les communes dans cette démarche, il a été créé, fin 2018, la DSC C2, « soutien au développement de services ou actions mutualisés », avec une enveloppe annuelle maximum de 500 000 €, lorsque le nombre de mutualisations sera significatif. En termes de mutualisation d'équipements, en 2019, il a été proposé, pour le budget, l'acquisition de moquettes et de barnums dédiés à l'organisation de manifestations par les communes membres et l'intercommunalité, à hauteur de 27 000 €. L'élaboration d'un schéma de matériels mutualisés et à mutualiser est également envisagée. Enfin, le Bureau communautaire a pensé lancer une réflexion adossée à un état des lieux en lien avec les établissements scolaires, notamment en matière informatique, pour une politique volontariste en faveur de l'éducation numérique des scolaires dans une logique d'équité territoriale par le biais de tablettes ou autres. Cette réflexion sera menée au cours de l'année 2019.

S'agissant des orientations budgétaires pour 2019 à proprement parler, les recettes réelles de fonctionnement du budget principal sont de 17,2 M€, soit 800 000 € de plus par rapport au compte administratif provisoire – mais quasiment définitif – de 2018. En matière de fiscalité, l'engagement de maintenir les taux est confirmé. L'augmentation des recettes fiscales tient compte du dynamisme des bases (+2,5 %), de la revalorisation des valeurs locatives imposée de +2,2 % et de l'augmentation importante de la CVAE, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, augmentation prévue à hauteur de 13 %, soit +463 000 €, fruit de la politique de développement économique. Le produit fiscal pour 2019 est estimé à 11,3 M€, soit une augmentation de 600 000 € par rapport à 2018, ce qui représente 65,4 % des recettes réelles de fonctionnement. Dans ces recettes réelles de fonctionnement, les dotations de l'État représentent 983 000 € et 1,144 €, soit environ 2,1 M€ de DGF, et 473 000 € de FPIC. C'est la première année, depuis 2013, que cette dotation connaît une augmentation, à hauteur de 3,2 %.

Pour ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal, en face des 17,2 M€ de recettes, les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 15 M€, en hausse de 5,14 % par rapport au budget final de 2018. Cette forte augmentation est simplement liée à des décisions prises par le Conseil, c'est-à-dire des décisions politiques, qui doivent être matérialisées dans le budget. Elles concernent la DSC part complémentaire « incitation à la mutualisation », pour 269 000 €, ainsi que la participation du budget principal à l'équilibre du budget transport scolaire, pour 150 000 €, en particulier suite à la mise en place de la tarification unique du Conseil régional. Ce montant est un montant annuel et

pour le budget de 2019, il sera diminué à hauteur de près de 60 %, puisque seuls les quatre mois de septembre à décembre 2019 seront concernés. Les dépenses comprennent aussi le coût net de la compétence « contribution SDIS », puisque la communauté de communes a décidé de reprendre cette charge, que le Département augmente fortement. Pour 2019, cela représente déjà +122 000 € par rapport à 2018. Des études ponctuelles sont également budgétées, notamment pour la Gemapi et pour le Pean, à hauteur de 101 000 €, de même que la maintenance des logiciels et réseaux mutualisés, pour 66 000 €, la mise en place d'animations dans le cadre du plan de mobilité durable, pour 40 000 €, et des actions diverses qui ne sont pas reportées, qui font un peu diminuer la charge, à hauteur de 12 000 €.

Malgré l'augmentation constatée liée à ces nouvelles dépenses, qui sont le fruit de décisions politiques, le budget est tout de même maîtrisé, puisqu'il n'y a que 1,5 % hors inflation de charges à reconduire, grâce au travail collectif réalisé pour s'interroger sur l'opportunité des actions à mener. L'objectif est de rapprocher le taux de réalisation des lignes budgétaires au plus de près de 100 %. Pour le budget de fonctionnement, le taux était de 94 % par rapport au CA provisoire de 2018, ce qui était tout à fait correct. La Chambre régionale des comptes a demandé de faire désormais apparaître les subventions. 68 000 € de nouvelles subventions sont budgétés, dont 800 € dans le cadre de l'action publique pour les « bourses initiatives jeunesse », 2 523 € dans le cadre de la politique culturelle, pour les actions « école, musique et danse » et « écoles de musique intercommunales », qui augmentent, 5 000 € dans le cadre de l'emploi, pour une association intermédiaire, l'Atre, qui demande une aide exceptionnelle, et enfin, 60 000 € pour le développement économique, à raison de 10 000 € pour la Société des courses de Nort-sur-Erdre et 50 000 € pour le cinéma d'Héric.

S'agissant des relations financières avec les communes et d'abord, du versement de l'intercommunalité aux communes, le total général pour 2018 des fonds de concours s'élevait à 606 000 €. Il est prévu de liquider 1,5 M€ en 2019. L'attribution de compensation diminue forcément, en lien avec les postes « SDIS », principalement, et « lutte contre les rongeurs ». La dotation de solidarité est en hausse, grâce à la DSC « mutualisation » et à la DSC « études en matière d'assainissement ». Le reste est moins significatif et concerne des mises à disposition pour l'urbanisme, ainsi que pour un agent de Treillières et pour des accompagnateurs scolaires, à hauteur de 53 000 €. Au total, cela représente toujours une redistribution importante, puisqu'elle était de 4,187 M€ en 2018 et qu'elle passe à 4,216 M€ en 2019. À l'inverse, le reversement des communes à l'intercommunalité évolue en matière de ventes de terrains, puisqu'il y en aura moins qui seront remboursées dans le cadre du PAF en 2019 : près de 300 000 € de moins. En dehors de ces 600 000 €, qui sont un remboursement normal d'achats fait par la communauté de communes pour le compte des communes afin de les soulager financièrement pendant un certain temps, cela représente 400 000 €, à ramener par rapport aux 4,2 M€ de redistribution de l'intercommunalité vers les communes. Le total des attributions de compensation s'élève à 2,607 M€, auxquels il faudra retrancher les contributions pour les SDIS et pour la lutte contre les rongeurs, qui devraient prochainement faire l'objet d'une Clect pour évaluer et arrêter les transferts de charges, mais qui devraient s'établir respectivement à 1,235 M€ et à 23 000 €. Dès lors, l'attribution de compensation sera négative pour certaines communes, comme c'était déjà le cas pour Notre-Dame-des-Landes. Les services de la CCEG se rapprocheront de ces communes pour envisager des moyens de règlement. L'évaluation des charges liées au transfert de la compétence « SDIS », à 1,235 M€, correspond au coût de 2018. La contribution de 2019 passe déjà à 1,357 M€. L'augmentation est donc de 122 000 € cette année, mais sera malheureusement exponentielle. Il est donc intéressant pour les communes que l'intercommunalité ait pris cette charge.

Dans les orientations pour 2019, le budget se répartit de la façon suivante : en recettes, 87 % correspondent à l'administration générale (DGF et fiscalité) et 7 % sont les reversements des budgets annexes. En dépenses, les gros postes sont l'administration générale, pour 32 %, les ressources humaines, pour 31 %, la gestion des équipements aquatiques, dans le cadre de la DSP, pour 90 %, le développement économique, pour 5 %, et la mobilité, pour 5 % également.

Frédéric MAINDRON évoque ensuite la prospective financière, qui répond à plusieurs postulats : la réalisation totale du budget de 2019, pour mesurer les marges de manœuvre maximales de la collectivité, la neutralisation des charges non reconduites en 2020, une évolution des charges de +2 % en valeur nominale à partir de 2020 (+0,7 %, en tenant compte de l'inflation) et enfin, la prise en compte du GVT (+2 %/an) et d'un recrutement prévisionnel d'un poste supplémentaire par an. S'agissant des hypothèses concernant la fiscalité mixte intercommunale, l'évolution de 2,5 % de la base TH en 2019 est maintenue, de manière prudentielle, alors qu'elle était à 3 % auparavant et que la dynamique de l'arrivée de nouveaux arrivants se prolonge. Pour le foncier bâti, l'évolution est de 2,6 % en 2019 et de 2,5 % pour les années suivantes. Pour le foncier bâti, l'hypothèse est celle d'une baisse de 0,5 %. Pour la CFE, qui est à +4,2 %, l'hypothèse est également prudentielle jusqu'en 2023 (+3,3 %). Pour ce qui concerne la fiscalité sans pouvoir de taux pour la CCEG, la CVAE augmente de 12,8 % et la prévision n'est que de +2,5 %. L'augmentation de l'Ifer est de 0 % et la Tascom, à 0 % en 2019, passe à 8,4 %.

La prospective financière donne 13,8 M€ de recettes fiscales en 2023, la part d'impôts sur les ménages étant maintenue à 49 %, pour ne pas exercer trop de pression sur ceux-ci.

Concernant le pacte territorial, toujours en termes de prospective financière, les hypothèses sont la mise en place d'un nouveau plan triennal de fonds de concours à partir de 2020 (500 000 €/an) et une DSC d'incitation à la mutualisation de 500 000 €/an également au maximum. La dotation de solidarité communautaire (1,319 M€ en 2019) devrait être de 1,451 M€, donc en progression. Il convient de relever qu'au début du mandat, elle était de 711 M€. Elle sera donc doublée d'ici 2023, et doublée de manière annuelle, ce qui n'est pas négligeable. Pour ce qui concerne la gestion des équipements aquatiques, la DSP ayant été mise en place depuis septembre 2017, la couverture de l'annuité de la dette, capital plus intérêts, représente 633 000 € en 2019 et baissera ensuite chaque année jusqu'à l'extinction de l'emprunt. Le montant correspondant à la gestion des équipements, donc à la délégation de service public, est en augmentation en 2018 et 2019 par rapport à 2016 et 2017 et supérieur aux années suivantes. C'est lié aux frais de mise en place prévus dans le contrat. Par la suite, le montant est estimé à 600 000 à 650 000 € en rythme de croisière.

S'agissant des hypothèses d'investissement, 37,5 M€ de travaux et d'équipements auront normalement été réalisés entre 2014 et 2023, pour des recettes à hauteur de 12 M€. Sur le mandat, les dépenses d'investissement représenteront 25 M€, contre seulement 10 M€ de recettes. Un unique élément change, le logement des jeunes travailleurs, puisque la CCEG a décidé d'allouer deux annuités de 650 000 € aux bailleurs sociaux qui construiront les deux foyers de Nort et de Treillières.

Si l'on prend l'épargne nette retraitée avec la réalisation de 100 % des budgets, la couverture de la dette passe à huit années. Si l'épargne nette simulée par rapport au taux d'exécution, à savoir les 94 % du chapitre 11, la couverture passe à environ 3,3 années. Il n'est pas fait appel à l'emprunt au regard des excédents antérieurs reportés, c'est-à-dire que la trésorerie est utilisée pour financer les investissements de 2019, 2020 et 2021, sans recours à l'emprunt. Il est quasiment certain qu'un emprunt sera nécessaire en 2022. On pourrait penser que puisque les taux sont susceptibles d'augmenter, il serait intéressant d'emprunter tant que les taux sont faibles. Frédéric MAINDRON indique avoir demandé à Dimitri Bréheret de procéder à une simulation, qui a révélé que ce n'était pas du tout intéressant. La collectivité autofinancera donc ses investissements.

Frédéric MAINDRON propose un focus sur les points principaux relatifs aux budgets annexes.

Le service commun des droits des sols entame sa quatrième année d'exercice. Pour ce qui concerne les parcs d'activités, les travaux d'aménagement continuent de manière très dynamique, avec 4,174 € de travaux réalisés et 5,2 M€ concernant les ventes. À cet égard, ce sera une année record. S'agissant du Clic, c'est la deuxième année du CLS, avec la prise en charge, depuis 2018, par le budget principal, du temps de coordination de la responsable du service Clic à hauteur de 0,5 équivalent temps plein, et avec l'augmentation de la participation du budget principal de 32 000 € pour financer le renfort lié à l'activité du service. En 2019, les équipements aquatiques verront la deuxième année pleine de la délégation de service public, le maintien de la subvention d'équilibre du budget principal, les dernières charges ponctuelles liées à la mise en service du contrat (frais de préfiguration...) ainsi que de nouvelles charges liées à l'attribution potentielle de créneaux supplémentaires aux clubs de natation aux bassins d'Alphéa. Le sujet est en cours de négociation. Le service public d'assainissement non collectif (Spanc) connaîtra la quatrième année de facturation annualisée et forfaitisée des contrôles périodiques de bon fonctionnement et la poursuite du programme de réhabilitation des équipements, en lien avec l'Agence de l'eau. Concernant le service public d'élimination des déchets, la grille tarifaire, qui avait été diminuée de 10 € par foyer en 2018, est maintenue. C'est la deuxième année du passage de la collecte en C0.5, qui s'est traduite par une diminution du taux de présentations des bacs. L'optimisation de la gestion du service est poursuivie, de même que l'étude pour la construction de la déchetterie de Nort-sur-Erdre. En matière de transport scolaire, la tarification unique du Conseil régional (110 €) sera appliquée à partir de la rentrée scolaire 2019-2020 en lieu et place de la tarification antérieure, basée sur les quotients familiaux, occasionnant un manque à gagner de 150 000 € en année pleine, dont il y a peu de chance qu'il sera compensé ou en tout cas, pas en totalité. La communauté de communes a la volonté de maintenir la qualité du service, notamment pour l'accompagnement dans les cars et pour la proximité d'inscription et de gestion des circuits.

Frédéric MAINDRON conclut la présentation des orientations budgétaires en relevant que 2019 est l'année de la concrétisation de nombreux engagements politiques importants pris en 2018. Les conséquences sont importantes sur la diminution de l'épargne nette et des marges de manœuvre de la collectivité, qui restent bonnes. La CCEG préserve ses capacités de réaliser ses projets sans recours à l'emprunt ou en tout cas, en le limitant. Les perspectives futures sont donc bonnes au regard de la collaboration accrue avec les communes.

Le Président invite les élus à débattre du rapport d'orientation budgétaire présenté.

Aucune intervention particulière n'étant exprimée, le Président invite les membres du Conseil communautaire à prendre acte de ce Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2019.

Le Conseil communautaire PREND ACTE du rapport des orientations budgétaires de la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres proposées pour l'exercice 2018.

4. Action sanitaire et sociale – Emploi

Vice-président Claude LABARRE

○ **Attribution des marchés de travaux – Construction d'un local des Restos du cœur à Nort-sur-Erdre**

Claude LABARRE, vice-président, rappelle que le local à construire pour les Restos du cœur est un bâtiment de 300 m², qui sera mis à la disposition de l'association et au service des habitants du territoire. La délibération présentée au Conseil vise à attribuer les lots aux entreprises, selon la procédure adaptée, et à donner l'autorisation au Président de signer les actes d'engagement. L'appel public à la concurrence avait été envoyé à la publication le 28 décembre 2018. La remise des offres a eu lieu le 1^{er} février 2019. La communauté de communes a reçu 39 offres. Des négociations se sont déroulées entre le 18 et le 21 février 2019.

La commission consultative des marchés s'est réunie le 25 février 2019.

Deux critères ont présidé au choix des attributions : le prix, pour 70 %, et la valeur technique, pour 30 %, excepté pour les panneaux photovoltaïques, où les critères étaient pris en considération à 50 %/50 %.

Les propositions de la commission sont les suivantes :

Lot	Intitulé	Entreprises retenues	Estimation maître d'œuvre € HT	Résultats attribution € HT
1	VRD/Clôtures/Espaces Verts	LANDAIS TP (Mésanger)	90 200,00	82 823,90
2	Gros œuvre / maçonnerie	DCR (Grandchamp des F.)	54 500,00	64 000,00
3	Charpente	TRILLOT (Chazé sur Argos 49)	34 000,00	27 463,08
4	Bardage / étanchéité / serrurerie	LF ETANCHEITE (St Sébastien)	67 300,00	73 980,00
5	Menuiseries extérieures	ATLANTIQUE OUVERTURE (Vigneux de B.)	22 300,00	18 000,00
6	Aménagement	LUDOVIC BOUGO (Héric)	27 200,00	24 140,95
7	Carrelage	GUICHARD (Treillières)	7 600,00	9 036,58
8	Chauffage/ventilation/plomberie /chambre froide	IDC ENERGIE (Treillières)	29 850,00	41 300,00
9	Electricité	AM3i PLUS (Saint Viaud)	25 050,00	23 900,00

Concernant le lot n° 10, « installation photovoltaïque », il n'a recueilli qu'une seule proposition. La commission a donc proposé de relancer ce lot. En effet, l'offre proposée par l'entreprise était largement supérieure à l'estimation du maître d'œuvre et il est probable que d'autres offres pourront être recueillies, correspondant mieux à l'estimation du maître d'œuvre.

Au total, le montant des offres est légèrement supérieur à l'estimation du maître d'œuvre : c'est un dépassement de 11 000 €, soit un peu plus de 2 % par rapport à l'estimation.

A la question de Régine MONDAIN, Claude LABARRE confirme que les marchés comportent des heures de travail dans le cadre des clauses d'insertion.

Sans intervention des membres de l'assemblée, le Président appelle au vote.

Décision :

Le Conseil communautaire, sur avis de la commission consultative des marchés du 25 février 2019, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

VALIDE l'attribution du marché de travaux « construction d'un local de distribution des Restos du cœur » pour les lots n^{os} 1 à 9 ;

AUTORISE le Président à signer les actes d'engagement des marchés et à prendre toutes mesures liées à leur exécution dans le cadre des clauses des contrats.

Concernant le lot n^o 10, déclaré sans suite pour motif d'intérêt général, le Conseil communautaire sera invité à déléguer l'attribution de ce marché à M. le Président à signer l'acte d'engagement du marché et à prendre toutes mesures liées à l'exécution de ce lot dans le cadre des clauses du contrat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.